



Nantes, le 8 avril 2020

L'intersyndicale Pays de la Loire aux collectivités

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire mondiale que nous traversons et le confinement décrété pour y faire face mettent la filière du spectacle vivant, comme la plupart des autres activités du pays, dans une situation grave et inédite. Les délégués de nos syndicats en Pays de la Loire saluent les collectivités et l'État qui se sont engagés à soutenir le secteur par des mesures exceptionnelles de soutien financier et d'accompagnement social.

Nous avons établi un premier état des lieux, que nous souhaitons partager avec vous, et débattu des modalités concrètes que pourrait prendre le soutien apporté à notre filière par les collectivités territoriales et l'État.

Il s'agit d'anticiper les conséquences des annulations et reports de spectacles ou d'activités connexes, ainsi que de prendre conscience des retards ou annulations prévisibles pour les spectacles encore en création. Mais nous voulons également réaffirmer les valeurs nécessaires en cette période singulière et prioriser les mesures à prendre. Enfin, il nous semble important de soulever aussi des questions à long terme, puisqu'il nous faut projeter notre activité et le sens de notre action au-delà de cette crise.

Vous trouverez ces éléments dans la note jointe, qui cherche à vous sensibiliser sur les questions inédites auxquelles nous sommes confrontés dans chacune de nos structures, qu'il s'agisse d'équipes artistiques ou de lieux. Nous vous proposons de réfléchir ensemble aux mesures les plus appropriées, en cherchant la complémentarité entre les échelons territoriaux et l'adaptabilité des dispositifs. Nous souhaiterions contribuer à la mise en place et au fonctionnement d'un **comité de suivi de la crise, entre l'État, les collectivités et les professionnels**. Compte tenu des nombreuses incertitudes qui subsistent sur la durée de cette crise, cette instance de concertation pourra perdurer dans le temps de manière à nous permettre de partager en temps réel l'évolution de nos diagnostics et d'envisager sur cette base les ajustements nécessaires aux mesures d'accompagnement mises en œuvre.

Nos représentants restent à votre disposition pour échanger à ce sujet. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

L'intersyndicale Spectacle Vivant Pays de la Loire.



ETAT DES LIEUX

Annulation des spectacles

Effet pour les artistes et techniciens

- Effet direct : selon les cas, les diffuseurs assurent ou pas le paiement des cachets de spectacles annulés et des contrats de travail des techniciens locaux : Pour les artistes et techniciens intermittents, c'est donc potentiellement (si les contrats ne sont pas honorés), non seulement des salaires perdus, mais aussi des droits ouverts au régime de l'intermittence qui deviennent incertains.

Sur ce point, il faut souligner la difficulté rencontrée par les compagnies pour obtenir le versement du cachet ou d'indemnités auprès de théâtres en régie directe ou en EPCC, certain de ceux-ci leur opposant l'absence de service fait.

Il reste dans ce cas la possibilité du recours au chômage technique, qui a cependant un impact sur le calcul du nombre d'heures intégrables lors du renouvellement des droits des intermittents considérés.

- Effet indirect : le prix de vente des spectacles (cachet) est calculé à partir des coûts (notamment salariaux) du spectacle mais il intègre également une marge pour le fonctionnement de la compagnie et ses investissements dans de futures productions. Un cachet perdu c'est aussi toutes ces marges qui disparaissent.

- Effet domino : un spectacle qui ne joue pas n'est pas vu par les programmeurs. C'est potentiellement les achats à venir de spectacles qui sont aussi fragilisés (manques à gagner sur la saison 20-21 voire 21-22)

Effet sur les structures de diffusion

- Il est très variable selon la taille des structures, et selon le modèle économique. Pour celles qui fonctionnent « en marge » avec subvention d'équilibre (musique classique, théâtre, danse), le manque à gagner sera plus faible que pour celles qui fonctionnent sans subvention d'équilibre (musiques actuelles). Certaines structures bénéficient de subventions, d'autre non, certaines dont la solidité financière est plus forte pourront absorber cette crise, d'autres ne pourront pas, mettant en péril leur existence et la diversité culturelle de notre pays.

Effets dominos sur d'autres secteurs d'activité

- Les annonceurs culturels sont en panne (plus d'achats d'espaces publicitaires dans Wik, Kostar, Haut-parleur)
- Les agences de presse perdent leurs contrats
- Les hôtels perdent des réservations (Par ex, Le Grand T a annulé 200 nuitées sans compensation jusqu'au 15 avril)
- Les restaurants perdent les repas qui auraient été consommés par les compagnies
- Les bars dans ou à proximité des lieux culturels se voient aussi impactés.
- Les transports également (transports publics, taxis...)

Reports des spectacles

- Le report des spectacles à la saison suivante est bien sûr préférable en soi à l'annulation, mais il fragilise la situation des intermittents concernés, dont le renouvellement des droits intervient souvent avant la date de report.

Annulation des activités connexes

- Les artistes participent également aux activités d'éducation artistiques et culturelles ainsi qu'à diverses activités connexes : ateliers, master classes, diverses interventions. Ces activités et les salaires des artistes sont mis en péril par les opérateurs qui annulent sans payer le dédit.

Perte de revenus pour les auteurs de spectacle vivant

L'annulation des spectacles du printemps 2020 entraîne systématiquement la perte des droits d'auteur perçus suite à la diffusion du spectacle.

Retards à prévoir pour les spectacles en création

- Annulation des périodes de répétition en résidence sur mars et avril
- Fermeture des ateliers de décors et retards de livraison impliquant des retards dans les spectacles en cours de création
- Impossibilité de se réunir

Potentiellement, ce sont tous les processus de création conduisant à la création des spectacles dans les festivals d'été et à la rentrée qui sont mis en danger.

- Des interrogations sérieuses se posent sur le maintien des festivals d'été. Pour tous ceux qui seront annulés, ce sera autant d'opportunités de travail qui seront perdues pour les artistes et toute la filière (techniciens, ouvriers, billettistes, etc.). Cette interrogation s'étend aux contrats cadres et contrats pluriannuels passés dans le cadre de marché publics par les collectivités avec des associations culturelles ou des compagnies pour l'organisation de leurs manifestations d'été.

- Pour ce qui concerne la rentrée, un certain nombre de spectacles ne seront pas prêts s'ils n'ont pas pu être répétés à d'autres dates que celle initialement prévues

=> Plus largement, les mesures de sortie du confinement vont probablement être associées à des restrictions de rassemblements publics qui auront un effet durable sur l'activité de l'ensemble du champ culturel. Parmi ces conséquences, un grand nombre d'intermittents (artistes, techniciens) seront en grande difficulté pour renouveler leurs droits.



A PROPOS DES MESURES A PRENDRE

Quelles valeurs ?

Comment faire face à la diversité des situations et des demandes ? Il nous semble important, dans cette période incertaine, de réaffirmer un certain nombre de valeurs :

- Responsabilité vis-à-vis des collaborateurs intermittents pour la préservation de savoir-faire artistiques et techniques qualifiés nécessaires aux créations des compagnies, aux programmations et résidences des lieux et aux montages des festivals.
- Transparence dans les décisions, en direction des collaborateurs, des compagnies et des spectateurs (ex : être clair sur l'usage de l'argent des spectateurs qui auraient demandé à ne pas être remboursés de leur billet)
- Transparence et "traçabilité" sur l'attribution des subventions exceptionnelles.
- Ne pas aller trop vite, examiner chaque situation au cas par cas.

Quelles priorités ?

- Priorité aux plus fragiles : comment les identifier ?
- Priorité aux artistes et aux intermittents
- Favoriser l'activité l'été pour pouvoir reporter tout ce qui n'a pas pu être fait au printemps (en termes de répétitions notamment)
- Apporter des aides financières pour permettre à la dynamique de création, production de se réendecher : aides aux compagnies, mais aussi aides aux lieux qui ouvriraient en août pour permettre aux spectacles de rentrée de se répéter
- Donner dans un premier temps des moyens sans contrepartie pour faire face à l'urgence
- Réfléchir ensemble (artistes, opérateurs, collectivités) aux mesures les plus utiles, et notamment se poser ensemble la question de l'utilité de l'organisation d'un événement d'été.
- Prendre soin en priorité des compagnies locales et régionales (pour les résidences notamment), en comptant que chacun fera de même sur son territoire

Questions à long terme

- Une fois la crise passée, se poser des questions de fond sur l'économie de la filière, les manières de faire, les circulations, etc.

DES MESURES PROPOSÉES PAR LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DES SYNDICATS

Le mode de calcul des droits des intermittents impactés par la crise est le premier sujet de travail de nos syndicats, au sein de l'USEP. Mais d'autres mesures, prises à l'échelle régionale, pourraient être envisagées :

Collecter les données

Nous organisons dès le début du mois d'avril dans nos différentes organisations la collecte de données chiffrées sur les impacts de la crise, mais la production d'un diagnostic chiffré et exhaustif à l'échelle du secteur prendra du temps.

Des mesures exceptionnelles concernant le versement des subventions culture

Le versement rapide des subventions, l'assouplissement et la simplification des procédures pourraient utilement accompagner les structures culturelles sur les premiers effets de la crise.

La création de fonds de soutien spécifique pour l'ensemble des acteurs en cas de défaillance des organisateurs de leurs activités et spectacles

Ils permettraient de soutenir économiquement et de manière large les acteurs du spectacle fragilisés par la crise, sur la base des annulations et reports de projets et d'activités non rémunérés et non indemnisés par ailleurs.

L'élaboration et d'un plan de relance pour accompagner la sortie de crise

Nous prévoyons d'ores et déjà que l'impact de la situation actuelle sera très profond et durable dans le temps. La sortie de crise et la reprise d'activité s'annoncent complexes pour de nombreux acteurs. Il serait nécessaire d'envisager dès maintenant un ambitieux « plan de relance » sur au moins deux ou trois saisons.